

REUNION DU 08 FEVRIER 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M. LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M. ROUAULT Lionel – Mme COUTY Micheline – M DUFOURD Jean-Pierre - M. SEGAUD Gilles – M. GUINET Philippe – Mme CHABROUX Marie-Ange - Mme LEVEQUE Anne-Marie – Mme MARTIN Bernadette – Mme CHARTIER Janine – M PERICHON Jean-Jacques – M CASSO Régis.

Absents excusés : Mme MARIDET Annick et M TULOUP Fabrice

Pouvoirs :

Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy

M TULOUP Fabrice à M DUFOURD Jean-Pierre

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02 Février 2018

Secrétaire de séance : Monsieur SEGAUD Gilles

Modification du plan de phasage de l'aménagement du centre-bourg

M le Maire rappelle que par délibération en date du 14.12.2017, l'assemblée, à la majorité, avait décidé d'étaler le plan de phasage de l'aménagement du centre-bourg sur deux années. Mais pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil départemental, notamment, il serait nécessaire de planifier les travaux sur trois ans au lieu de deux. Ils se décomposeraient ainsi :

2018

TRAVAUX	MONTANT HT
Achat maison consorts CORRE/FAVIER	55 000 €
Démolition maison consorts CORRE/FAVIER	15 000 €
Frais notaire achat maison consorts CORRE/FAVIER	5 000 €
Aménagement parking ancienne maison CORRE	45 150 €
Avenue du 8 Mai	
	105 700 €
Place de la République	
	79 810 €
TOTAL DEPENSE HT 2018	305 660 €

2019

TRAVAUX	MONTANT HT
Achat maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	224 000 €
Frais notaire achat maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	10 000 €

Aménagement Rue Victor HUGO	149 300 €
TOTAL DEPENSE HT 2019	383 300 €

2020

TRAVAUX	MONTANT HT
Démolition des maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	65 000 €
Démolition des sanitaires « Rue Gacon Poncet »	15 000 €
Rue de l'Hôtel de Ville	53 850 €
Rue Gacon Poncet	48 330 €
Rue Général de Gaulle	167 770 €
Place Gacon Poncet	66 930 €
TOTAL DEPENSE HT 2020	416 880 €

TOTAL HT DE L'OPERATION :

2018 : 305 660 €

2019 : 383 300 €

2020 : 416 880 €

SOIT UN TOTAL : 1 105 840 € HT (TTC : 1 327 008 €)

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :
Pour : 11 - Contre : 3 (MRS CASSO et PERICHON – Mme CHARTIER) - Abstention : 1 (Mme MARTIN)

- **VALIDE LA MODIFICATION DU PLAN DE PHASAGE TEL QUE PROPOSE.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A POURSUIVRE LES DEMARCHES NECESSAIRES A LA REALISATION DE CE PROJET, NOTAMMENT LES DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Mise en place d'un contrat communal d'aménagement de bourg et demande de subventions

M le Maire explique à l'assemblée que pour pouvoir bénéficier de subventions concernant l'aménagement du centre-bourg, il est nécessaire d'élaborer en collaboration avec le Département de l'Allier, un Contrat Communal d'Aménagement.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :
Pour : 11 - Contre : 3 (MRS CASSO et PERICHON – Mme CHARTIER) - Abstention : 1 (Mme MARTIN)

- **APPROUVE L'ESTIMATION REALISEE PAR L'ATDA S'ELEVANT A 1 105 840 € HT SOIT 1 327 008 € TTC.**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

2018

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Achat maison consorts CORRE/FAVIER	55 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : 305 660 x 30% = 91 698 €
Démolition maison consorts CORRE/FAVIER	15 000 €	
Frais notaire achat maison consorts CORRE/FAVIER	5 000 €	DETR : 305 660 x 35% = 106 981 € 106 981 x 0.91 = 97 353 €
Aménagement parking ancienne maison CORRE	45 150 €	
COMMUNAUTE DE COMMUNES EABL : 305 660 x 15% = 45 849 €		
Avenue du 8 Mai	105 700 €	TOTAL SUBVENTIONS : 234 900 €
Place de la République	79 810 €	
TOTAL DEPENSE HT 2018	305 660 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 70 760 €

2019

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Achat maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	224 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : 383 300 x 30% = 114 990 €
Frais notaire achat maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	10 000 €	
Aménagement Rue Victor HUGO	149 300 €	DETR : 383 300 x 35% = 134 155€ 134155 x 0.91 = 122 081 €
TOTAL DEPENSE HT 2019	383 300 €	
COMMUNAUTE DE COMMUNES EABL : 383 300 x 15% = 57 495 €		
TOTAL SUBVENTIONS : 294 566 €		
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 88 734 €		

2020

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Démolition des maisons GOULAT – BERTRAND - FRONTIERE	65 000 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : 416 880 x 30% = 125 064 €
Démolition des sanitaires « Rue Gacon Poncet »	15 000 €	
Rue de l'Hôtel de Ville	53 850 €	DETR : 416 880 x 35% = 145 908€ 145 908 X 0.91 = 132 776 €
Rue Gacon Poncet	48 330 €	
Rue Général de Gaulle	167 770 €	COMMUNAUTE DE COMMUNES EABL : 416 880 x 15% = 62 532 €
Place Gacon Poncet	66 930 €	
TOTAL DEPENSE HT 2020	416 880 €	TOTAL SUBVENTIONS : 320 372 €
RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 96 508 €		

TOTAL HT DE L'OPERATION :

- 2018 : 305 660 €
- 2019 : 383 300 €
- 2020 : 416 880 €

SOIT UN TOTAL : 1 105 840 € HT (TTC : 1 327 008 €)SUBVENTION TOTALE CONSEIL DEPARTEMENTAL : 331 752 € (1 105 840 x 30%)

SUBVENTION TOTALE DETR : 352 210 € (1 105 840 x 35% x 0.91)

SUBVENTION TOTALE COM COM EABL : 165 876 € (1 105 840 x 15%)

SOIT UN TOTAL DE SUBVENTIONS : 849 838 €

LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SOIT : 256 002 € SERONT COUVERTS PAR LA REALISATION D'UN PRET BANCAIRE ET AUTOFINANCEMENT

- **SOLLICITE L'ELABORATION D'UN CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG SUR LES ANNEES 2018-2019 ET 2020.**
- **SOLLICITE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG.**
- **SOLLICITE LES SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2018 ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE.**
- **S'ENGAGE A INSCRIRE AUX BUDGETS PRIMITIFS 2018, 2019 ET 2020 LES CREDITS NECESSAIRES A LA REALISATION DE CETTE OPERATION**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER LE CONTRAT COMMUNAL D'AMENAGEMENT DE BOURG DEFINISSANT LES MODALITES DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER, ET DONT LE SDE03 SERA COSIGNATAIRE.**

Demande de subvention pour divers travaux au Centre socioculturel

M le Maire explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de réaliser divers travaux au Centre Socioculturel et que des subventions pourraient être sollicitées.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LES ESTIMATIFS PRESENTES QUI SE DECOMPOSENT COMME SUIT :**
 - **Remplacement des serrures anti paniques usagées sur les portes de sortie extérieures : 1 680.00 € HT, 2 016.00 € TTC.**
 - **Réfection plafond entrée : 2 499.88 € HT, 2 999.86 € TTC.**
 - **Remplacement des projecteurs extérieurs et hublots : 1 320.52 € HT, 1 584.62 € TTC.**
 - **Remplacement de plaques fibrociments dans le local de stockage des chaises et tables : 1 598.16 € HT, 1 917.79 € TTC.**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Le total des travaux s'élève à 7 098.56 € HT, 8 518.27 € TTC

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Remplacement des serrures anti-paniques des portes extérieures	1 680.00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : 7 098.56 x 30% = 2 129.57 € DETR : 7 098.56 x 35% = 2 484.50 € 2484.50 x 0.91 = 2 260.89 € TOTAL SUBVENTIONS : 4 390.46 € RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 2 708.10 €
Réfection plafond entrée	2 499.88 €	
Remplacement projecteurs et hublots extérieurs	1 320.52 €	
Réfection des murs local tables et chaises	1 598.16 €	
TOTAL DEPENSE HT	7 098.56€	

LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SOIT : 2 708.10 € SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT

- **SOLLICITE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.**
- **SOLLICITE LA SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2018.**
- **S'ENGAGE A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2018 LES CREDITS NECESSAIRES A LA REALISATION DE CETTE OPERATION**
- **AUTORISE M LE MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**

Demande de subvention au titre de la voirie rurale 2018

M le Maire explique à l'assemblée qu'il serait nécessaire de réaliser un nouvel enrobé sur différents chemins ruraux ainsi qu'au lotissement du Plessis.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LES ESTIMATIFS PRESENTES QUI SE DECOMPOSENT COMME SUIT :**
 - **Réfection enrobés chemins ruraux : 84 425.10 € HT, 101 310.12 € TTC.**
 - **Réalisation d'enrobé au lotissement du Plessis : 10 349.40 € HT, 12 419.28 € TTC.**
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Le total des travaux s'élève à 94 774.50 € HT, 113 729.40 € TTC

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Chemin de Saint-Hilaire (300 ml)	7 299.00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL : 94 774.50 x 30% = 28 432.35 € TOTAL SUBVENTIONS : 28 432.35 € RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 66 342.15 €
Chemin des Bouquillons (650 ml)	15 814.50 €	
Chemin des Pinguelles (1970 ml)	47 930.10 €	
Chemin des Baillons (550 ml)	13 381.50 €	
Lotissement Le Plessis	10 349.40 €	
TOTAL DEPENSE HT	94 774.50 €	

LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SOIT : 66 342.15 € SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT

- **SOLLICITE LA SUBVENTION ACCORDEE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.**
- **S'ENGAGE A INSCRIRE LES SOMMES NECESSAIRES A LA REALISATION DE CETTE OPERATION AU BUDGET PRIMITIF 2018**
- **AUTORISE M LE MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**

Demande de subvention au SDE03 pour le remplacement
de la chaudière à la salle polyvalente

M le Maire explique qu'il serait nécessaire de remplacer la chaudière de la salle polyvalente, devenue vétuste.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LES ESTIMATIFS PRESENTES QUI SE DECOMPOSENT COMME SUIT :**
 - Vidange et dépose de l'ancienne chaudière : 97.44 € HT.
 - Fourniture et pose d'une chaudière gaz à condensation : 7 510.99 € HT, dont 1 222.00 € HT pour un régulateur avec sonde extérieure.
 - Raccordement hydraulique : 1 016.91 € HT
 - Neutralisation de l'ancienne cuve : 1 690.00 € HT
 - Raccordement gaz : 653.97 € HT
 - Réfection électrique : 423.84 € HT
 - Mise en service du nouvel équipement : 48.72 € HT
- **APPROUVE LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Le total des travaux s'élève à 11 441.87 € soit 13 730.24 € TTC

TRAVAUX	MONTANT HT	SUBVENTIONS SOLLICITEES
Vidange et dépose ancienne chaudière	97.44 €	SDE03 NOUVELLE CHAUDIERE : 8 432.43 x 30% = 2 529.73 €
Fourniture et pose d'une chaudière à gaz	6 288.99 €	
Régulateur avec sonde extérieure	1 222.00 €	SDE03 REGULATEUR SONDE EXTERIEURE : 1 222.00 x 50% = 611.00 €
Raccordement hydraulique	1 016.91 €	
Neutralisation ancienne cuve	1 690.00 €	TOTAL SUBVENTIONS : 3 140.73 €
Raccordement gaz	653.97 €	
Réfection électrique	423.84 €	
Mise en service nouvel équipement	48.72 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE : 8 301.14 €
TOTAL DEPENSE HT	11 441.87 €	

LA PARTIE RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE SOIT : 8 301.14 € SERA COUVERTE PAR AUTOFINANCEMENT

- **SOLLICITE LES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE SDE03.**
- **S'ENGAGE A INSCRIRE LES SOMMES NECESSAIRES A LA REALISATION DE CETTE OPERATION AU BUDGET PRIMITIF 2018**
- **AUTORISE M LE MAIRE A DEPOSER LES DEMANDES DE SUBVENTIONS AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE**

Adoption d'un nouvel A'DAP

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi Handicap N° 2005-102 du 11 février 2005 imposait de mettre en accessibilité tous les établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP), avant le 1^{er} janvier 2015. Le législateur avait donné la possibilité de surseoir aux obligations et d'éviter des sanctions financières en proposant des délais supplémentaires (1 ou 2 fois 3 ans sous conditions).

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires devaient avoir diagnostiqué leurs ERP, planifié les travaux nécessaires à la mise en accessibilité et déposé auprès de la Préfecture un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP) présentant leur engagement financier et leur programmation de travaux.

Par délibération en date du 27 octobre 2015, le Conseil Municipal avait donc approuvé l'Ad'AP pour la commune.

Par courrier en date du 20 avril 2017, M le Préfet de l'Allier faisait connaitre qu'il avait classé ce dossier sans suite, car des pièces complémentaires n'avaient pas été déposées dans les délais réglementaires et précisait qu'il était nécessaire de déposer une nouvelle demande.

M le Maire propose donc d'adopter ce nouvel agenda :

ANNEES	ERP CONCERNES PAR LES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE	NATURE DE L'ACTION DE MISE EN ACCESSIBILITE ENVISAGEE
Année 1 : 2018	CENTRE SOCIOCULTUREL ECOLE/CANTINE	- Suppression du ressaut entre le revêtement sablé et les pavés autobloquants et prolongement des pavés. - Création deux rampes d'accès, l'une pour les classes de l'école, l'autre pour la cantine
Année 2 : 2019	MAIRIE	- Aménagement des sanitaires pour les rendre accessibles aux PMR.
Année 3 : 2020	SALLE POLYVALENTE CENTRE SOCIOCULTUREL CAMPING PRESBYTERE	- Installation comptoir surbaissé accessible PMR - Implantation signalisation bloc sanitaire - Remplacement du bloc porte à l'entrée du centre - Encastrement du paillason dans le parvis - Implantation signalisation bloc sanitaire depuis la salle. - Réalisation rampe accès le long du bâtiment hébergement d'accueil - Remplacement bloc porte d'accès aux sanitaires - Installation d'une signalétique - Création d'un WC accessible aux PMR
Période 2 (années 4, 5 et 6)	MAIRIE	- Abaissement commande d'ouverture de porte - Création espace de manœuvre suffisant pour l'accès de la mairie à un PMR avec suppression du

	ECOLE/CANTINE PRESBYTERE SANITAIRES PUBLICS	seuil - Remplacement du bloc porte de l'entrée - Remplacement trois blocs portes d'accès aux locaux scolaires - Réalisation d'une rampe d'accès au presbytère - Remplacement du bloc porte d'accès au presbytère. - Neutralisation de l'entrée actuelle et ouverture d'un accès sur le côté avec éventuellement une rampe.
--	---	---

M le Maire précise que certains travaux mentionnés dans le diagnostic réalisé en avril 2011 ont été effectués :

ERP	TRAVAUX EFFECTUES
<u>SALLE POLYVALENTE</u>	- 2017 : Création d'un emplacement de stationnement réservé PMR à proximité immédiate de l'entrée ainsi que le cheminement en matériaux compact dur sous la roue et le pied. - 2016 : Remplacement du bloc porte bloc lors de la construction de la salle de réunion annexe à la salle polyvalente.
<u>CENTRE SOCIOCULTUREL</u>	- 2017 : Création emplacement de stationnement PMR à proximité de l'entrée.
<u>MAIRIE</u>	- 2017 : Création emplacement de stationnement PMR à proximité de l'entrée.
<u>CANTINE/ECOLE</u>	- 2017 : Aménagement d'un sanitaire accessible aux PMR
<u>MAISON DU PATRIMOINE</u>	- 2017 : Création emplacement PMR

Enfin, il rappelle que dans le cadre du réaménagement du centre-bourg programmé sur trois ans, à compter de cette année, la bibliothèque située « 22 Rue de l'Hôtel de Ville », ainsi que des toilettes publiques situées « Rue Gacon Poncet », sont vouées à la démolition.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :
Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE LE NOUVEL AGENDA D'ACCESSIBILITE TEL QUE PROPOSE**
- **AUTORISE M LE MAIRE A DEPOSER TOUT DOSSIER OU DEMANDE UTILES.**

Création du programme n° 551 « achat de malles psychotechniques pour le RASED
et ouverture de crédits

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis septembre dernier, l'Education Nationale a mis en place un RASED (réseau d'aide pour les élèves en difficulté) dans les locaux de l'école Marlène JOBERT et que celui-ci bénéficie à 18 écoles, dont celle du DONJON. Pour exercer son activité la psychologue a besoin de malles psychotechniques, dont le coût sera à la charge des collectivités. La mairie du DONJON, commune ressource, est chargée de l'achat des malles et demandera ensuite aux autres communes le remboursement au prorata du nombre d'élèves inscrits dans chaque école. M le Maire précise que la psychologue travaille sans mallette depuis la rentrée de septembre 2017, mais qu'il devient urgent de les acquérir.

M le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération, peut l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget primitif.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A CREER LE PROGRAMME N° 551 « ACHAT DE MALLES PSYCHOTECHNIQUES POUR LE RASED », AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET A EFFECTUER UNE OUVERTURE DE CREDITS A L'ARTICLE 2188, POUR 3225 EUROS**

Avenant à la convention de mise à disposition des locaux de la Maison du Patrimoine

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 19 février 2013, il avait autorisé la signature d'une convention de mise à disposition de locaux et d'équipements et de refacturation des frais généraux entre la commune du DONJON et la communauté de communes « LE DONJON VAL LIBRE », pour la Maison du Patrimoine.

Cette convention prévoit que les locaux communaux sis « 3 rue Jean JAURES », abritant la Maison du Patrimoine soient mis à disposition de l'association Loisirs et Culture, à titre gratuit, que la commune prendra en charge les frais généraux du bâtiment (téléphone, chauffage, électricité, photocopieur, assurance des locaux et du matériel et maintenance du matériel) et que ceux-ci feront l'objet d'une refacturation annuelle en N+1, à la communauté de communes.

Du fait de la fusion de la communauté de communes « LE DONJON VAL LIBRE » avec celles de DOMPIERRE SUR BESBRE et VARENNES SUR ALLIER, il serait nécessaire d'établir un avenant à la convention établi au nom de la nouvelle communauté de communes.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC M LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTR' ALLIER BESBRE ET LOIRE » POUR QUE LES CHARGES DE L'ANNEE 2017 SOIENT REFACTUREES EN 2018, AINSI QUE POUR LES ANNEES SUIVANTES.**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE.**

Refacturation de l'électricité du logement situé « 3 B Impasse Pierre BEREGOVY » à M
DESPONT Hubert

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que M DESPONT Hubert louait le meublé situé « 3 B Impasse Pierre BEREGOVY » depuis le 1^{er} mai 2017 et qu'il a laissé les locaux au 31 janvier dernier. Mais il n'avait pas fait le changement de nom pour le compteur électrique, ce qui fait que la commune a dû s'acquitter des factures suivantes :

DATE ET N° DE FACTURE	MONTANT HT	MONTANT TTC
N° 10062830201 du 25.07.2017	34.95 €	39.47 €
N° 10065829873 du 25.09.2017	16.24 €	17.13 €
N° 10068838095 du 25.11.2017	226.61 €	269.05 €
TOTAL	277.80 €	325.65 €

M le Maire précise que ces factures concerne la période du 01 mai au 15 novembre 2017. Celles allant du 15 novembre 2017 au 31 janvier 2018 ne sont pas encore parvenues à la commune.

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A REFACTURER LA SOMME DE 325.65 € A M DESPONT HUBERT CORRESPONDANT A L'ELECTRICITE DU 1^{ER} MAI 2017 AU 15 NOVEMBRE 2017.**
- **AUTORISE EGALEMENT M LE MAIRE A REFACTURER L'ELECTRICITE POUR LA PERIODE ALLANT DU 15 NOVEMBRE 2017 AU 31 JANVIER 2018 LORSQUE LA COMMUNE AURA RECU LES FACTURES.**

Remboursement de la caution à M DESPONT Hubert pour le logement
Situé « 3 B impasse Pierre BEREGOVY »

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que M DESPONT Hubert louait le meublé situé « 3 B Impasse Pierre BEREGOVY » depuis le 1^{er} mai 2017 et qu'il a laissé les locaux au 31 janvier dernier. L'état des lieux de sortie ne laisse apparaitre aucune dégradation

APRES AVOIR OUI CET EXPOSE ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A REMBOURSER LA CAUTION A M DESPONT HUBERT, DE 390 €, VERSEE A L'ENTREE DANS LES LIEUX.**

Régularisation des charges de la Maison de Santé pour l'année 2017

Monsieur le Maire explique que les baux professionnels de la Maison de Santé stipulent qu'une provision sur charges mensuelles est prévue et que les preneurs rembourseront au bailleur leur quote-part dans les charges.

Celles-ci ont été réétudiées sur la base des factures réelles (eau, électricité...) ce qui a permis de déterminer le montant des régularisations à demander à chaque professionnel ou société au titre de l'année 2017.

	Régularisation par pôle	Régularisation par professionnel		Régularisation par société
SCP Infirmières	414.82 €	-		414.82 €
3 Médecins	1 489.44 €	Dr DUCLAIROIR	496.48 €	-
		Dr THOMAS	496.48 €	
		Dr LORINCZ	496.48 €	
SCM Dentistes	1 191.49 €	-		1 191.49 €
1 Kinésithérapeute	1 083.85 €	1 083.85 €		-

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **FIXE LA REGULARISATION DES CHARGES REELLES DES BAUX PROFESSIONNELS DE LA MAISON DE SANTE JACQUES CORTEZ POUR CHAQUE PROFESSIONNEL OU SOCIETE AU TITRE DE L'ANNEE 2017 COMME SUIT :**
- **414.82 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DE LA SCP D'INFIRMIERES TPL,**
- **496.48 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DU DOCTEUR DUCLAIROIR,**
- **496.48 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DU DOCTEUR THOMAS,**
- **496.48 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DU DOCTEUR LORINCZ,**
- **1 191.49 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DE LA SCM DELPECH-LEDUC,**
- **1 083.85 EUROS A REGULARISER SUR LE PROCHAIN LOYER DE LA KINESITHERAPEUTE, MADAME CYRULIK.**

Revalorisation des charges prévisionnelles de la Maison de Santé pour certains praticiens

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que certains praticiens de la Maison de Santé souhaiteraient que les charges prévisionnelles demandées chaque mois, en plus du loyer, soient augmentées et que la régularisation de fin d'année soit ainsi moins importante.

Celles-ci ont été réétudiées sur la base des factures réelles (eau, électricité, entretien) durant les sept premières années de fonctionnement. Elles pourraient être modifiées comme suit :

	Infirmières	Médecins	Dentistes	Kinés	Studio
Charges mensuelles	63.45 €	79.54 €	206.53 €	180.40 €	36.00 €
Montant annuel	761.40 €	954.48 €	2478.40 €	2164.80 €	432.00 €

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DISCUTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC CHACUN DES PRATICIENS AYANT ACCEPTE LA REVALORISATION DES CHARGES PREVISIONNELLES A COMPTER DU 01.03.2018 ET SUIVANT LES MONTANTS INDIQUES CI-DESSOUS :**

PRATICIENS	CHARGES PROVISIONNELLES MARS 2018
Dr LORINCZ Maria	79.54 €
Mme CYRULIK Bogumila	180.40 €
Cabinet infirmier TPL	63.45 €

- **AUTORISE EGALEMENT M LE MAIRE A SIGNER TOUT AUTRE DOCUMENT UTILE.**

Suppression de la ligne électrique au lieu-dit « Les Pinguelles »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la maison située au lieu-dit « Les Pinguelles », appartenant à la commune, a été démolie récemment. Sur le bord de la voirie, reste la ligne électrique qui ne dessert plus aucune habitation.

M le Maire explique s'être rendu sur les lieux avec un représentant du SDE03 et ils ont constaté que l'un des poteaux pourrait s'avérer dangereux pour les usagers de cette voie. Il serait donc prudent de démonter la ligne en totalité.

APRES DISCUSSION ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **AUTORISE M LE MAIRE A MANDATER ENEDIS ET LE SDE03 POUR PROCEDER AU DEMONTAGE DE LA LIGNE ELECTRIQUE SITUEE AU LIEU-DIT « LES PINGUELLES »**
- **AUTORISE M LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT UTILE A LA REALISATION DE CETTE OPERATION**

Désignation de deux délégués au refuge Annie-Claude MINIAU – ADPA de GUEUGNON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au refuge Annie-Claude MINIAU de GUEUGNON, qui peut ainsi recueillir les chiens ou les chats abandonnés sur le territoire de la commune.

M le Maire explique qu'il serait nécessaire de désigner deux délégués chargés de siéger au conseil d'administration.

APRES DISCUSSION ET EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DECIDE DE NOMMER :

Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

- **M LABBE Guy, EN TANT QUE DELEGUE TITULAIRE**
- **M SEGAUD Gilles, EN TANT QUE DELEGUE SUPPLEANT**